

L'an deux mille quatorze, le **lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire  
Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, LOISEL Soraya, URIEN Samuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : SENIOW Mickaël,

Etait absent : /

Date de convocation : 24 novembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

### **2014-12-01 : ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE SOCIAL PAYS DE LA GUERCHE DE BRETAGNE**

Le directeur du centre social, accompagné de deux membres du conseil d'administration, expose :  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes du Pays Guerchais, les communes de Rannée et Bais ont fusionné avec Vitré Communauté. La nouvelle communauté d'agglomération de Vitré Communauté compte désormais 46 communes. Dans le cadre de l'entrée du Pays Guerchais dans le territoire de Vitré Communauté, les outils de conventionnement et de financement du centre social évoluent. Il est donc proposé, en accord avec les parties signataires (13 communes, la CAF), une nouvelle convention intercommunale d'objectifs, d'utilité sociale et de financement du centre social du Pays de La Guerche.

L'association d'Animation et de Gestion du centre social du Pays de La Guerche, créé en 1997, gère

- Pour la petite enfance : un multi accueil de 18 places (2,5 mois à 4 ans),
- Pour l'enfance, la jeunesse : un accompagnement à la scolarité, un accueil de loisirs (3-11 ans) durant les vacances scolaires et le mercredi à Bais, une ludothèque, un espace jeunes (10-18 ans) à La Guerche, un atelier des petits gourmands (6-10 ans),
- Pour la famille, des animations « touriste d'un jour », « un parent presque parfait »...
- Pour les adultes, des ateliers cuisine, couture, art floral,...

Le centre social accueille également des permanences de la CAF, MSA,...

Le centre social propose de participer au développement social local des communes de son territoire de vie en organisant des animations sur la commune : des animations jeunesse, soirée débat, échanges...

Il est demandé à la commune de Vergéal si elle souhaite formaliser son engagement de soutien à l'animation de la vie sociale à travers l'équipement de proximité qu'est le centre social, si elle souhaite s'engager financièrement au fonctionnement général du centre social.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'accompagner le centre social du Pays de La Guerche en participant financièrement à son fonctionnement ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le centre social pour la période triennale 2015-2017 ;
- DEMANDE la délocalisation d'activités sur la commune de Vergéal.

### **2014-12-02 : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2012-2015**

Le Maire expose :

Un Contrat Enfance Jeunesse, contrat d'objectifs et de co-financement pour le développement de l'accueil des enfants, a été signé avec la CAF, le Pays Guerchais, Bais, Rannée et Vergéal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015. Du fait que la communauté de communes du Pays Guerchais ait rejoint Vitré Communauté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la signature d'un avenant est nécessaire pour intégrer les nouvelles signatures et des actions nouvelles. Seules les communes signataires de l'avenant pourront prétendre à la prestation de service enfance jeunesse versée par la CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 ;

### **2014-12-03 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RES EMERAUDE ET RES DES PRIMEVERES - TRANCHE**

**1**

Le Maire expose :

Afin de réduire la consommation d'énergie et d'obtenir un meilleur éclairage, une étude détaillée a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie qui consiste à rénover l'éclairage public résidence Emerald et résidence les Primevères en remplaçant 11 lanternes type boules de 125 W par 11 lanternes plurio originale 70 W, remplacement des mâts galvanisés par les mâts thermolaqués. L'estimation des travaux à réaliser s'élève à 13 000 € HT, montant sur lequel il convient de déduire une subvention du SDE de 50% modulé, soit un taux de 76%. Il reste à charge de la collectivité une somme de 5 720 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage public résidence Emerald et résidence les Primevères ;
- ACCEPTE la participation financière prévisionnelle demandée par la SDE de 5 720 € ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat pour la réalisation des travaux en 2015.

#### **2014-12-04 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RES LES TILLEULS, CONTOUR DE L'EGLISE, RUE DU PETIT MOULIN, RUE DE LA NOË - TRANCHE 2**

Le Maire expose :

Afin de réduire la consommation d'énergie et d'obtenir un meilleur éclairage, une étude détaillée a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie qui consiste à rénover l'éclairage public résidence les Tilleuls, contour de l'Eglise, rue du Petit Moulin et rue de la Noë en remplaçant 14 lanternes type boules de 125 W par 14 lanternes plurio originale 70 W, remplacement de 2 mâts et mise en conformité de l'armoire d'éclairage public. L'estimation des travaux à réaliser s'élève à 11 700 € HT, montant sur lequel il convient de déduire une subvention du SDE de 50% modulé, soit un taux de 76%. Il reste à charge de la collectivité une somme de 5 148 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage public résidence les Tilleuls, contour de l'Eglise, rue du Petit Moulin et rue de la Noë ;
- ACCEPTE la participation financière prévisionnelle demandée par la SDE de 5 148 € ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat pour la réalisation des travaux en 2015.

#### **2014-12-05 : EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES PRIMEVERES**

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'urbanisation de deux parcelles à construire et d'obtenir un éclairage sur toute la longueur de la voie existante, une étude détaillée a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie qui consiste à étendre l'éclairage public allée des Primevères en posant 2 lanternes plurio originale 70 W avec mâts. L'estimation des travaux à réaliser s'élève à 6 900 € HT, montant sur lequel il convient de déduire une subvention du SDE de 40% modulé, soit un taux de 60,80%. Il reste à charge de la collectivité une somme de 4 084,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'engager les travaux d'extension de l'éclairage public allée des Primevères ;
- ACCEPTE la participation financière prévisionnelle demandée par la SDE de 4 084,80 € ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat pour la réalisation des travaux en 2015.

#### **2014-12-06 : ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR**

L'adjointe expose :

La commune a prospecté plusieurs sociétés de vente pour l'acquisition d'un défibrillateur automatique ou semi-automatique. Après échange avec les secouristes pompiers et analyse des avantages et inconvénients concernant le type de matériel à retenir, il est proposé de s'orienter vers un défibrillateur automatique qui déclenche un choc électrique si l'état de la victime le nécessite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE l'acquisition d'un défibrillateur automatisé extérieur avec armoire et sacoche de transport près du groupe Ferron de Vitré pour le prix de 1 825 € HT ;
- PRECISE que l'installation de l'appareil se fera sous le préau de la mairie ;
- INSCRIT la dépense en section d'investissement à l'article 2156 « matériel et outillage d'incendie et de défense civile »

*Concernant notre demande de subvention pour l'acquisition d'un défibrillateur, le Conseil Général et l'Etat confirment qu'aucune aide financière n'est versée.*

## **2014-12-07 : CLOTURE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ROCHERS »**

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'opération d'aménagement du « Lotissement les Rochers » a été décidé par délibération en date du 19 janvier 2009 afin de créer une future zone d'urbanisation.

Compte tenu du constat d'achèvement des travaux de viabilisation de ce lotissement avec les entreprises, de la vente de l'ensemble des lots, de toutes les opérations comptables terminées au cours de cet exercice budgétaire 2014, il est proposé :

1/ de reverser l'excédent 2014 du budget les Rochers qui s'élève à 23 427,83 € au budget principal de la commune

2/ de clore le budget annexe les Rochers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- DECIDE le reversement de l'excédent de 23 427,83 € au budget principal de la commune ;
- ACCEPTE la clôture du budget annexe « Les Rochers » ;
- DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le Maire fait savoir que le prochain conseil communautaire aura lieu le vendredi 12 décembre et fait part que l'ensemble des élus est invité à partir de 21 heures pour une rencontre sur les projets et perspectives de Vitré Communauté.
- Le Maire donne le compte rendu de l'ouverture des offres de prix remises par les 7 bureaux d'études pour le projet d'urbanisation route d'Etelles et de la prochaine réunion de la commission urbanisme pour le résultat de l'analyse des offres.
- Le Maire fait part de la dernière réunion de la commission des bâtiments communaux où étaient présentées par l'architecte Gesland différentes esquisses d'aménagement de la salle polyvalente. Esquisses à travailler en commission
- Suite à une réunion de la commission sports avec quelques représentants de la section football, les élus devront se prononcer sur diverses demandes : modification de certaines serrures aux portes d'accès aux vestiaires de foot, pose d'une baie vitrée sur le côté est du coin buvette,...
- Le Maire précise que la pose des deux poteaux incendie rue de la Fontaine et rue des Manoirs ont été réceptionnés le 24 novembre et déclarés conformes.
- Le Maire informe que l'école a demandé à rencontrer les élus pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les élus du groupe de travail TAP sont donc conviés le mardi 9 décembre à 18 h 30 en mairie.
- Suggestion est faite d'acquérir un vidéoprojecteur.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël excusé	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard	LOISEL Soraya	URIEN Samuel